

RESUME DES PRINCIPALES OPTIONS

Village de Satigny (Chapitre 3)

Espaces publics et paysage

Renvois :

- > *Chapitres : 3.3, 3.7, 9*
- > *Fiches de mesures : 3-2, 3-4, 3-6, 9-1*

Le village s'est développé sur la base de planifications sectorielles (PLQ), sans coordination des espaces publics. Par ailleurs, commerces et services sont répartis en différents endroits du village. Pour remédier à cette situation un réseau d'espaces publics reliant entre eux habitations, équipements et commerces doit être mis en place. Celui-ci comporte deux axes majeurs (nord-sud et est-ouest), de nouveaux cheminements piétonniers, et des espaces publics à créer (parc du chemin du Jarlot, parc-promenade le long du ruisseau de Pré-Gentil) ou à requalifier (place de la Gare).

Par ailleurs, les espaces routiers en traversée de localité doivent également être réaménagés en vue d'une meilleure prise en compte des mobilités douces (sécurisation), d'une amélioration de conditions environnementales (bruit, pollution) et d'une valorisation de l'espace public. Le réaménagement de la route du Mandement constitue une priorité, c'est pourquoi la commune a d'ores et déjà engagé l'étude de son réaménagement en collaboration avec le canton.

Pour préserver le caractère de village à la campagne, il est proposé de reconstituer des vergers en couronne nord du village. Des négociations avec les propriétaires devront avoir lieu dans le cadre du développement des projets.

Gestion du développement

Renvois :

- > *Chapitres : 3.4, 3.5*
- > *Fiches de mesures : 3-1, 3-3, 3-4, 3-5*

Le plan des zones date de 1960 et présente de nombreuses situations peu satisfaisantes (non respect du site, limites des zones arbitraires, etc.). Par ailleurs, certains potentiels, notamment à proximité de la gare, sont mal exploités. La commune pourra utiliser son droit d'initiative pour engager les modifications de zone ou pour établir des images directrices en vue de coordonner le développement souhaité. Les principaux enjeux concernent le retour en zone agricole des terrains présentant de grandes valeurs patrimoniales et paysagères et la densification autour de la gare en vue d'y créer une centralité.

Les potentiels encore disponibles permettent l'accueil d'environ 500 à 1'000 habitants supplémentaires. Pour anticiper les besoins liés à ces développements une politique foncière est mise en place pour permettre la réalisation des équipements nécessaires à la future population (terrains de sports, locaux pour sociétés, etc.).

Ce potentiel constructible devra être utilisé avant d'envisager de nouvelles extensions. Par ailleurs, la commune veillera à ce que ce potentiel à bâtir

contribue à renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle en offrant des logements répondant aux besoins des diverses catégories de la population.

Pour assurer la qualité d'aménagement des futurs développements, la commune exigera que les PLQ soient accompagnés de règlements de quartier ou de chartes d'aménagement permettant de garantir la qualité des aménagements collectifs.

Les hameaux (chapitre 4)

Peissy

L'ensemble du site bénéficie de mesures de protection adéquates. Dès lors, aucune nouvelle mesure d'aménagement n'est préconisée (maintien du statut actuel en zone de village 4BP accompagné d'un plan de site).

Renvois :

> Chapitre : 4.1

Peney

Seule une partie du hameau est en zone 4BP, le solde étant en zone agricole. Il est proposé de corriger les limites des zones afin de mettre en conformité les constructions existantes (extension de la zone 4BP). Cette mise en zone sera conditionnée à la délocalisation des dépôts industriels situés à Peney-Dessous. La commune n'utilisera son droit d'initiative que pour autant qu'une majorité d'habitants soient intéressés au changement de statut.

Renvois :

> Chapitre : 4.2

Par ailleurs, des mesures d'amélioration des espaces publics (débarcadère), de sécurisation des cheminements piétonniers (traversée du village) et de réaménagement du site de l'ancienne STEP sont également envisagées. Enfin, des mesures visant à assurer une meilleure cohabitation entre la zone industrielle et le village doivent également être prises (localisation des entreprises, cordon boisé, etc.).

Renvois :

> Chapitres : 4.3 et 4.4

Choully / Bourdigny

Ces deux hameaux sont situés en zone agricole. Le plan directeur préconise de les doter d'un statut légal hors zone agricole (zone de hameaux), avec plan de site. La commune n'utilisera son droit d'initiative qu'après consultation des habitants et pour autant qu'une majorité soit intéressée au changement de statut.

Montfleury

Ce lieu-dit est également en zone agricole. Toutefois les conditions tant légales qu'environnementales ne permettent pas d'envisager un classement de ces terrains en zone à bâtir.

Renvois :

> Chapitre : 4.6

Les zones d'activités (Chapitre 5)

Satigny accueille sur son territoire trois zones d'activités : ZIMEYSA, ZIBAY et La Tuillière. En 2005, ces zones offraient plus de 7'000 places de travail, dont une majorité dans le secteur secondaire (55 % des emplois).

ZIMEYSA

Renvois :

- > *Chapitre : 5.2*
- > *Fiche de mesures 5-1*

La ZIMEYSA est la plus grande zone industrielle du canton. Sur territoire communal, elle accueillait en 2005, plus de 5'000 emplois (72% des emplois de la commune). La zone n'offre plus de terrains libres, par contre, le potentiel de densification est important. En effet, de grandes surfaces sont immobilisées pour du stationnement ou des dépôts. L'option communale consiste donc à privilégier une meilleure utilisation des terrains, avant d'envisager de nouvelles extensions. Toutefois, si une extension s'avérait nécessaire (conformément au projet d'agglomération franco-valdo-genevois), celle-ci devra se faire en direction de Montfleury. Aucune extension à l'ouest de la route de Satigny n'est admissible afin de préserver le couloir vert du nant d'Avril et maintenir un espace tampon avec le village. La commune met également comme condition à une éventuelle extension de la ZIMEYSA, une réelle amélioration de l'accessibilité, tant routière que par transports publics.

Afin d'améliorer l'aménagement (réseaux piétonniers et cyclables), de compléter l'équipement (restaurant, crèche, banque, espaces publics, etc.) de la ZIMEYSA, ainsi que pour favoriser la densification et la mise en place des solutions innovantes liées à la mobilité et au stationnement, Les communes de Meyrin, Vernier et Satigny ont demandé la révision du plan directeur de la zone, demande que le Conseil d'Etat a accepté.

ZIBAY

Renvois :

- > *Chapitre : 5.3*

La ZIBAY s'étend sur 79 ha et accueillait en 2005 plus de 1'000 places de travail. Cette zone est destinée prioritairement au secteur de la construction et aux entreprises assimilées, ainsi qu'au recyclage de divers matériaux. L'agrandissement de la zone effectué en 2003 a été accompagné d'un nouveau plan et règlement directeur. Les principales options portent sur l'amélioration de l'équipement de la zone (restaurant, crèche, espaces publics, etc.). Par ailleurs, la nature des entreprises en place offre un potentiel de développement de principes de l'écologie industrielle (rationalisation des flux de déchets et optimisation des flux énergétiques, valorisation des rejets thermiques, etc.) que la commune soutient. Afin de réduire les conflits de voisinage entre la zone industrielle et le hameau de Peney, la FTI devra consulter la Commune dans la gestion de la zone afin de mieux prendre en compte la proximité des logements. De plus, la création d'un cordon boisé pour protéger le village des nuisances de la ZIBAY devra être prévu.

La Tuillière

Cette zone industrielle ne couvre que 3'000 m². Elle accueille une douzaine d'entreprises, dont certaines implantées en zone agricole ou zone de verdure. Afin de corriger cette situation et améliorer les conditions d'accès et d'aménagement du secteur, une modification de zones a été initiée. La commune soutient les mesures prévues et souhaite réserver cette zone à des emplois à valeur ajoutée.

Renvois :

> *Chapitre : 5.4*

Paysages, sites et patrimoine (chapitre 6)

Le territoire communal présente de grandes qualités paysagère et patrimoniales, tant bâties que naturelles. La diversité du relief (plaine, coteaux, terrasses, vallons), la richesse du réseau hydrographique offrent une variété de points de vue permettant de nombreuses découvertes au gré des parcours de promenade ainsi qu'une mise en relation avec le paysage lointain. Les structures bâties de petite taille permettent à chaque habitation ou presque de bénéficier de dégagements visuels en relation directe avec le paysage. Mais le paysage n'est pas seulement un lieu cadré par le regard, c'est aussi et avant tout un espace vécu : un lieu de production alimentaire, fortement marqué par la viticulture qui tire profit de la topographie, par un travail méticuleux de modelage du terrain.

Ces caractéristiques qui forgent l'identité locale doivent être préservées et valorisées (par exemple par des parcours de découverte). Le long de certains chemins historiques ou aux abords des hameaux, des nouvelles plantations (alignements, vergers) permettront de renouveler le patrimoine végétal.

Milieux naturels (chapitre 7)

Cours d'eau

On dénombre sur le territoire communal 28 nants, biefs, ruisseaux ou rivières, soit 30 km de cours d'eau. Les principaux cours d'eau présentant des problèmes permanents de qualité sont le ruisseau du Châtelet et le réseau Nant de Montfleury - Maison Carrée. Des mesures sont à l'étude dans le cadre du PGEE pour améliorer cette situation.

Renvois :

> *Chapitre : 7.1*

> *Fiche de mesures 7-3*

Le potentiel majeur en terme de renaturation concerne le Nant d'Avril. S'agissant d'un cours d'eau cantonal, la commune s'associera au canton le moment venu pour définir les mesures d'aménagement.

La STEP du Nant d'Avril sera mise hors service et démolie. La commune aimerait développer sur ce site un aménagement combinant milieux naturels et de détente.

Renvois :

- > *Chapitre : 7.2*
- > *Fiche de mesures 7-3*

Milieux naturels

Sur la commune, le réseau écologique s'articule autour du vallon du Rhône, du vallon de l'Allondon et du vallon du nant d'Avril. Ces trois axes jouent un rôle stratégique pour le maintien de la biodiversité entre les massifs boisés du Jura et le Rhône.

Afin de renforcer les continuums, des mesures de renforcement de la végétation doivent être mises en place en direction du Bois de Serves, du quartier des Vergers, et autour du bois de Merdisel. Par ailleurs, les zones d'activités offrent également un potentiel écologique intéressant qui mérite d'être valorisé (gestion des eaux de surface, toits végétalisés, prairies extensives, etc.).

Agriculture

Renvois :

- > *Chapitre : 7.5, 7.6*
- > *Fiches de mesures 7-1, 7-2*

L'agriculture occupe près du 60 % du territoire communal, soit 1'130 ha, dont 42 % pour la vigne et 44.5 % pour les terres ouvertes. D'une manière générale, les exploitations sont saines et leur pérennité est majoritairement assurée. Le développement urbain (consommation des terres, promeneurs, loisirs, etc.) exerce toutefois une forte pression sur les exploitants et ponctuellement peut poser problème. Afin de favoriser une bonne cohabitation entre résidents, agriculteurs et entreprises sises sur le territoire communal, l'aménagement de circuits de promenade balisés est préconisée. Par ailleurs, la commune met en place une démarche en vue de faire émerger des projets d'agriculture contractuelle, de marchés à la ferme ou d'autres prestations qui bénéficieraient autant aux agriculteurs qu'aux résidents et aux entreprises.

Réseaux de déplacements (Chapitre 8)

Du point de vue de la mobilité, l'enjeu majeur réside dans le report modal vers les transports publics et les mobilités douces. La commune y contribue dans le cadre étroit de ses compétences, soit surtout en développant les réseaux piétonniers et cyclables. Elle demande également la révision du plan directeur de la ZIMEYSA qui permettra d'y introduire de principes de meilleure utilisation des zones, de développement des réseaux de mobilités douces et de gestion du stationnement.

Des compléments du réseau routier pourraient s'avérer nécessaires en cas d'extension de la ZIMEYSA. La commune y met comme condition, une réelle amélioration de l'accessibilité, tant routière que par transports publics.

Plan directeur des chemins pour piétons (Chapitre 9, fiche de mesures 9-1)

Les mesures prévues en faveur des piétons s'articulent autour de trois thématiques principales : la sécurité, la continuité et le confort. Elles concernent aussi bien des aménagements de modération des vitesses, la création de nou-

veaux cheminements ou traversées piétonnes, l'aménagement d'espaces publics, etc.

Environnement (chapitre 10)

Bruit

Les principales sources de bruit sont les routes communales. L'assainissement de celles-ci incombe donc au canton. La commune souhaite que le réaménagement de la route du Mandement soit entrepris prioritairement.

Renvois :

> *Chapitre : 10.1*

Protection de l'air, climat, énergie

Les mesures liées à la protection de l'air et du climat reposent sur deux leviers majeurs : la diminution des déplacements motorisés (à reporter vers les mobilités douces) et la réduction de la consommation d'énergie, notamment d'origine fossile. Ces deux leviers sont mis en œuvre au travers de multiples actions et domaines.

Renvois :

> *Chapitre : 10.2, 10.3*

> *Fiche de mesures 10-1*

Gestion des ressources (eaux, déchets)

Différentes mesures destinées à la gestion des eaux pluviales sont préconisées : diminution des surfaces imperméables, infiltration (localement), rétention (bassins, toitures, etc.).

Renvois :

> *Chapitres : 10.4, 10.9*

La commune enregistrait en 2007 un taux de recyclage de 41.9 %, inférieur à la moyenne cantonale. Afin d'améliorer cette situation, les efforts sont portés sur trois axes : diminution des déchets à la source, valorisation (collecte et recyclage) et élimination (transport et traitement).

> *Plan de synthèse- Concept directeur : plan réduit au format A3, ci-après*

> *Plan de synthèse – Concept directeur : plan à l'échelle 1/10'000, en dernière page*

LÉGENDE

Options communales

- Réserve pour équipement public
- Développement de services, équipements, espaces publics
- Parcours de promenades à envisager / réseau de mobilités douces à aménager
- Zone bâtie et à bâtir / développement ultérieur du village / mise en conformité
- Centralité à développer
- Réseau majeur d'espaces publics (parcs et places)
- Mise en valeur de l'espace public et modération de la vitesse
- Secteur indicatif d'un plan de site à l'intérieur duquel les nouvelles limites de zone seront définies
- Proposition de modification de secteur d'activités (La Tuilière)
- Densification des emplois (500 m autour de la halte RER)
- Loisirs et nature (L+N), verdure (V)
- Ecran de verdure à constituer

Données de base

- Bâtiment existant / projeté
- Patrimoine bâti (classé, à l'inventaire, de valeur 2 à 4+ au recensement architectural)
- Equipement d'intérêt public
- Plan de site en force
- Secteur d'activités
- Vignes
- Jardins familiaux (JF) / camping (C) / sports (S) / cimetière (†) / extension cimetière
- Zone agricole
- Bois, forêts et bosquets
- Couloir de déplacement de la faune
- Voie CFF et gare
- Route cantonale / autre route / projetée
- Limite communale

Principe de nouvelle desserte routière des zones d'activités, proposée dans les plans directeurs de Vernier et de Satigny



